



**SYVICOL**

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

Commission européenne  
Monsieur le Président  
Jean-Claude Juncker  
Rue de la Loi / Wetstraat 200  
1049 Bruxelles

Luxembourg, le 18 septembre 2018

**Objet :** Non-reconduction du programme INTERREG Europe pour la période post 2020

Monsieur le Président de la Commission,

C'est avec regret que je prends connaissance de la proposition législative relative à la politique de cohésion post 2020, laquelle prévoit que le programme INTERREG Europe ne sera pas reconduit à l'issue de la période en cours.

En tant que syndicat regroupant l'ensemble des villes et des communes luxembourgeoises, le SYVICOL est très préoccupé par la possible disparition de ce programme, dont les résultats sont particulièrement bénéfiques aux citoyens de nos villes et de nos régions.

En effet, ce programme a prouvé son succès au cours des 4 dernières années, non seulement d'un point de vue financier mais encore de son contenu. Actuellement, ce sont plus de 1500 partenaires de l'ensemble des pays européens mais aussi de la Norvège et de la Suisse, qui sont impliqués au sein de 184 projets visant à améliorer la performance des politiques publiques et des programmes de développement régionaux, et à en développer de nouveaux à travers l'échange d'expériences et de bonnes pratiques afin de trouver des solutions plus efficaces pour nos citoyens. Les organisations partenaires sont au niveau le plus proche des habitants pour faciliter la mise en œuvre des objectifs recherchés et auxquels ils peuvent être associés. Je suis d'avis que ces projets présentent une plus-value qui profite à tout le monde.

Au Luxembourg, le programme INTERREG Europe permet ainsi de financer deux projets intéressants, le premier étant le « Last Mile », qui poursuit comme objectif de développer des solutions sur mesure pour améliorer l'accessibilité des touristes et des résidents dans les régions touristiques. Le second projet, « Nightlight », qui implique des partenaires de 7 pays différents dont le parc naturel de l'Our, a pour vocation d'améliorer les politiques régionales en vue de réduire la pollution lumineuse et de protéger et de valoriser le ciel nocturne.



Le retour des partenaires luxembourgeois quant à ce dernier projet est d'ailleurs plus que positif : le programme leur apporte une réelle valeur ajoutée, en leur montrant comment des approches innovantes fonctionnent ou non dans d'autres régions européennes, et en les encourageant à tester ce type d'approche là où, justement, ils auraient eu quelques hésitations. Ce projet "Nightlight" rencontre également un large intérêt en ce qui concerne l'implication du Luxembourg au niveau politique, scientifique, scolaire et du public en général, et il représente un effet de levier très important en matière de financement et d'investissement.

Enfin, il s'y ajoute que le programme INTERREG Europe constitue une plateforme d'échanges privilégiée pour de très nombreuses organisations européennes publiques, qui leur permet de partager leurs bonnes expériences dans le cadre des thèmes prioritaires de l'UE, et par ce biais d'améliorer leurs politiques publiques en réalisant des investissements ciblés et efficaces.

Or, aucune des recommandations formulées dans le cadre de la proposition législative ne vient compenser la perte du programme INTERREG Europe pour les autorités locales, les universités ou les organisations à but non lucratif.

Je suis pourtant convaincu de la plus-value apportée par le programme INTERREG Europe et il n'existe pas, à mes yeux, d'arguments qui puissent justifier sa fin en 2020. Bien au contraire, la situation actuelle que l'on connaît en Europe plaide pour un renforcement de la cohésion territoriale qui passe naturellement par des programmes fructueux comme celui-ci, lequel contribue largement à la solidarité européenne et à l'augmentation de la compétitivité des régions européennes pour un effort financier relativement faible.

Au vu de ce qui précède, permettez-moi dès lors d'insister pour une reconduction après 2020 du programme INTERREG Europe, qui pourrait utilement faire l'objet d'une analyse coût-efficacité plus approfondie.

Dans l'espoir que ma lettre trouve un écho favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission, l'expression de ma plus haute considération.

Gérard Koob  
Secrétaire

Emile Eicher  
Président

*Transmis en copie à :*

- *Commission européenne, Direction générale de la politique régionale et urbaine*
- *Représentation permanente de la Commission européenne à Luxembourg*
- *Représentation du Luxembourg auprès de la Commission européenne*
- *Ministère des Affaires étrangères*
- *MDDI, Division des affaires internationales et coopération territoriale européenne*